

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 novembre 2017 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} et 2^e classe au titre de l'année 2018

NOR : INTA1730792A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 3 novembre 2017 :

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{re} classe au titre de l'année 2018 est fixé à 50 (cinquante).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^e classe au titre de l'année 2018 est fixé à 41 (quarante-et-un).